

eres.

Panorama de l'Actionnariat Salarié – Edition 2022

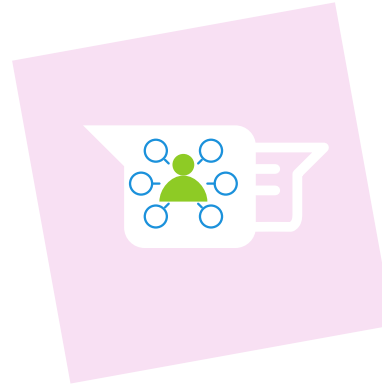
Présentation des résultats



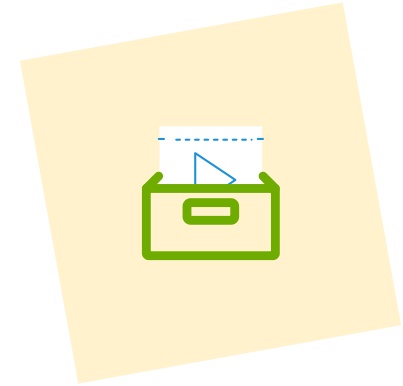
Eres, une équipe de spécialistes en partage du profit.



Actionnariat salarié



Epargne salariale



Retraite



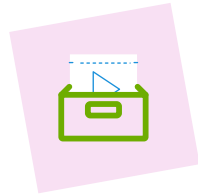
Le Cube : la recherche Eres au service du partage du profit.



Panorama de l'Actionnariat
Salarié dans le non coté & dans le
SBF120



Observatoire des retraites
européennes



Baromètre du Partage du Profit



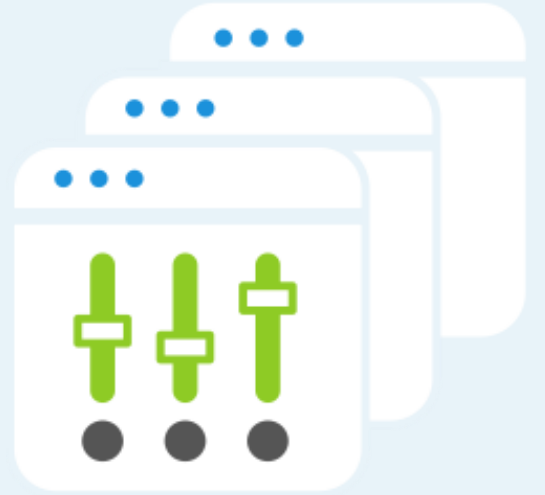
Partageduprofit.com (blog)

Sommaire

1. L'actionnariat salarié dans les PME
2. Focus SBF120
3. Pour aller plus loin



L'actionnariat salarié dans les PME



L'étude de référence sur l'actionnariat salarié non coté en France.

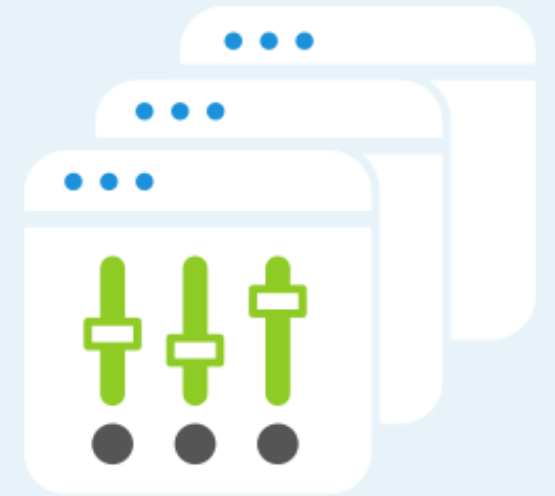
- Réalisée par OpinionWay pour Eres,
- Cette étude dresse un **panorama inédit de l'actionnariat salarié des PME** non cotées en France en 2021
- et permet de :
 - **Connaître le % d'entreprises** non cotées ayant fait le choix de l'actionnariat salarié,
 - Identifier **les freins et leviers** liés à ce dispositif,
 - Comprendre **les motivations et les pratiques** des entreprises qui privilégient cette forme de participation.

Méthodologie



09/05/2022

Source : Eres - Panorama de l'Actionnariat Salarié 2022



Echantillon & méthodologie



Étude réalisée auprès d'un échantillon de **418 entreprises de 20 salariés et plus** (DAF/DRH/DG au sein de PME du secteur privé non cotées en bourse)



L'échantillon est pondéré pour être représentatif de l'univers des entreprises françaises de 20 salariés et plus, à l'exception du secteur public.



Mode d'interrogation : L'échantillon a été interrogé par téléphone sur système CATI.



Dates de terrain : Interviews réalisées entre le 14/09 et le 18/10/2021 pour l'échantillon principal, entre le 3 et le 17/01/2022 pour le sur-échantillon marché, entre le 8 et le 21/02/2022 pour les clients Eres

Vue d'ensemble



09/05/2022

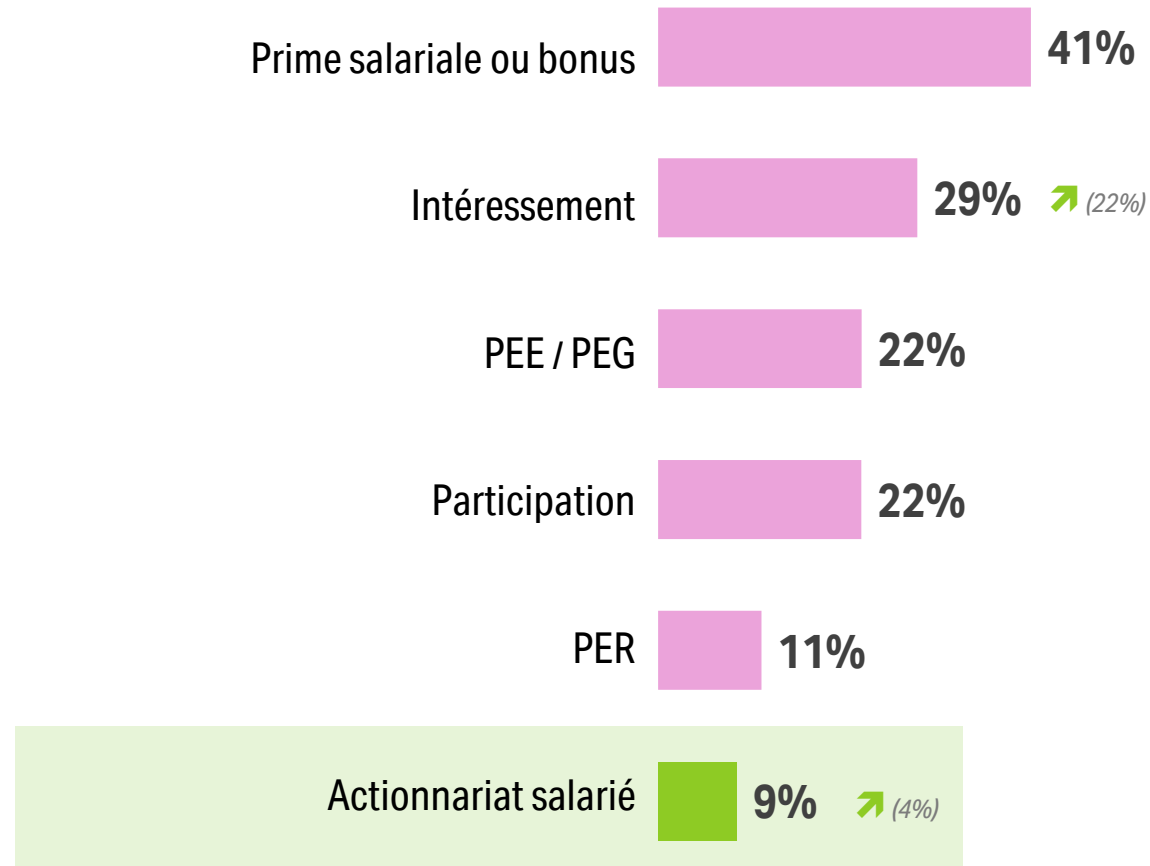
Source : Eres - Panorama de l'Actionnariat Salarié 2022



L'actionnariat salarié dans les PME a **doublé** par rapport à 2015 pour atteindre **9%** d'équipement.

Q: Parmi les moyens de partage du profit de l'entreprise avec les salariés que je vais vous citer, lequel ou lesquels ont été mis en place dans votre entreprise ?

Base : ensemble (418)



↗ Supérieur à 2015



09/05/2022

Source : Eres - Panorama de l'Actionnariat Salarié 2022

10

Le recours à l'actionnariat salarié est **indépendant** de la taille de l'entreprise ou du chiffre d'affaires.

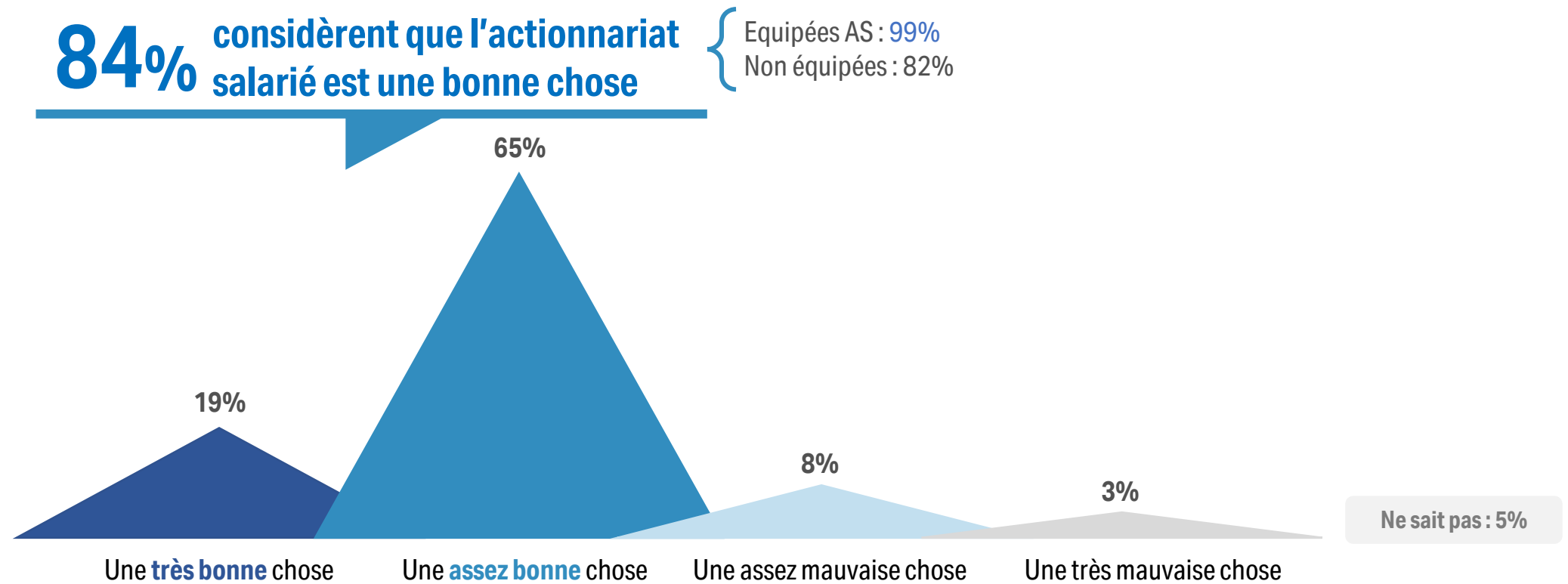
	Base : ensemble (418)	% Total	Effectif			Chiffre d'affaires	
			20 à 49	50 à 249	250 et plus	Moins de 10 millions	10 millions ou plus
Au moins un dispositif		64%	56%	78%	92%	59%	78%
Prime salariale ou bonus		41%	40%	42%	57%	41%	48%
Intéressement		29%	23%	37%	56%	23%	47%
PEE / PEG		22%	17%	32%	43%	16%	45%
Participation		22%	10%	46%	71%	13%	47%
PER		11%	8%	16%	28%	8%	20%
Actionnariat salarié		9%	8%	10%	6%	8%	10%
Nombre moyen de dispositifs		2,1	1,9	2,3	2,8	1,8	2,8



Plus de 8 entreprises sur 10 pensent que l'actionnariat salarié est une bonne chose.

Q: Pour vous, l'actionnariat salarié, c'est-à-dire le principe d'associer des salariés au capital de l'entreprise, est... ?

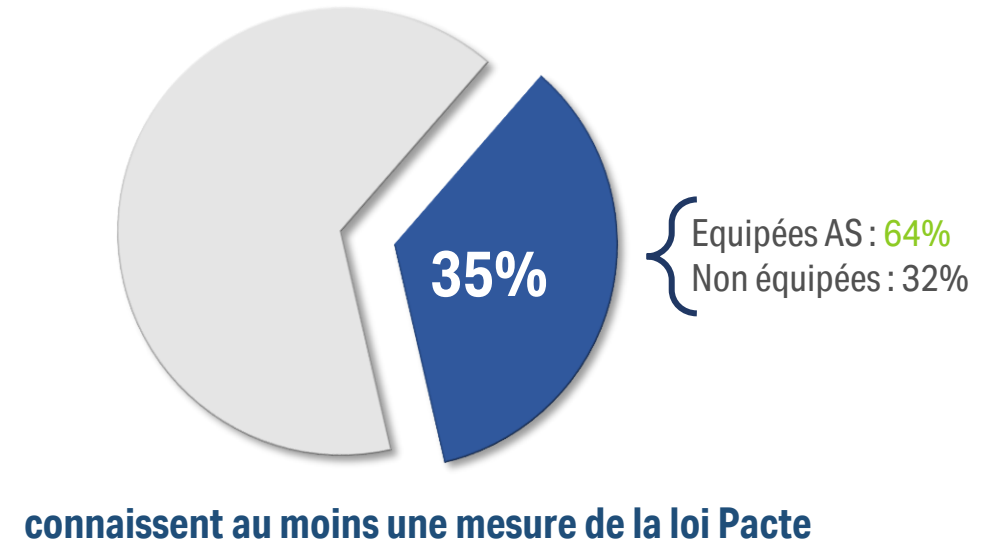
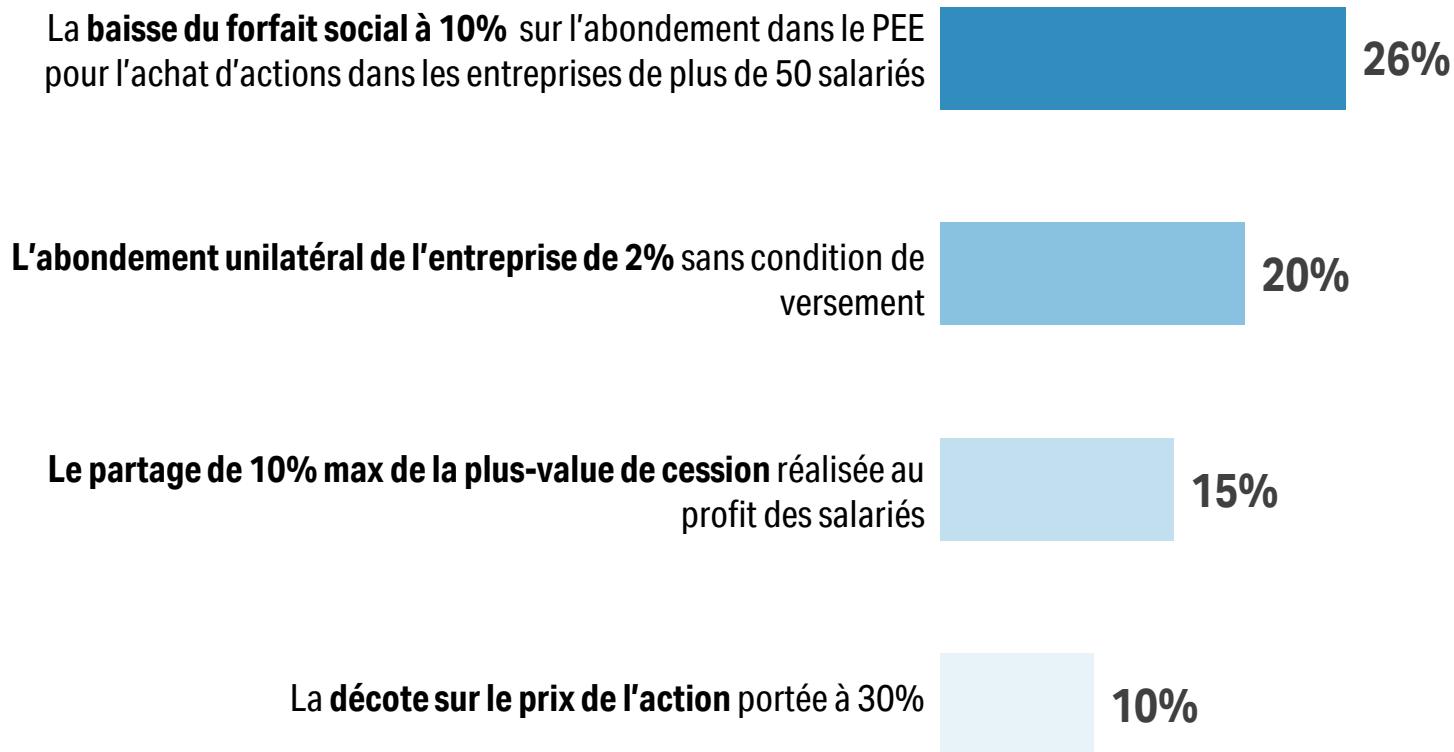
Base : ensemble (418)



Une meilleure connaissance des mesures de loi Pacte pourrait favoriser l'actionnariat salarié dans les PME.

Q: Connaissez-vous les 4 mesures de la loi Pacte de 2019 sur l'actionnariat salarié que je vais vous citer ?

Base : ensemble (418)

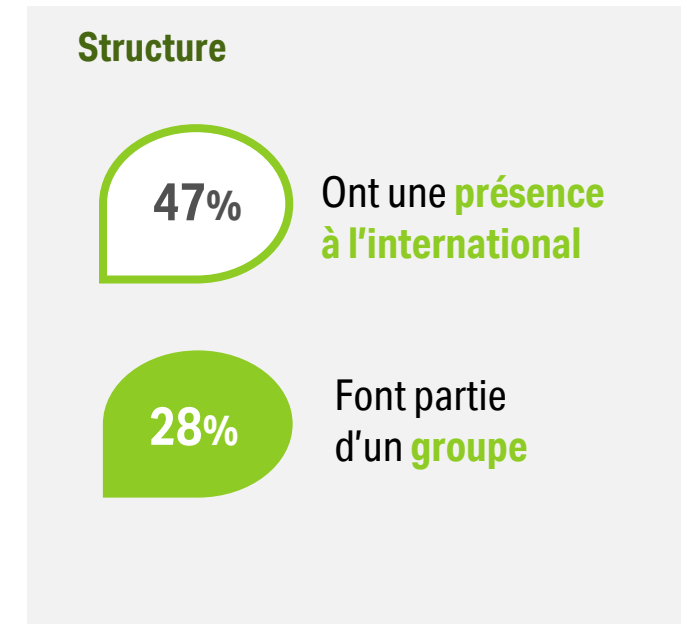
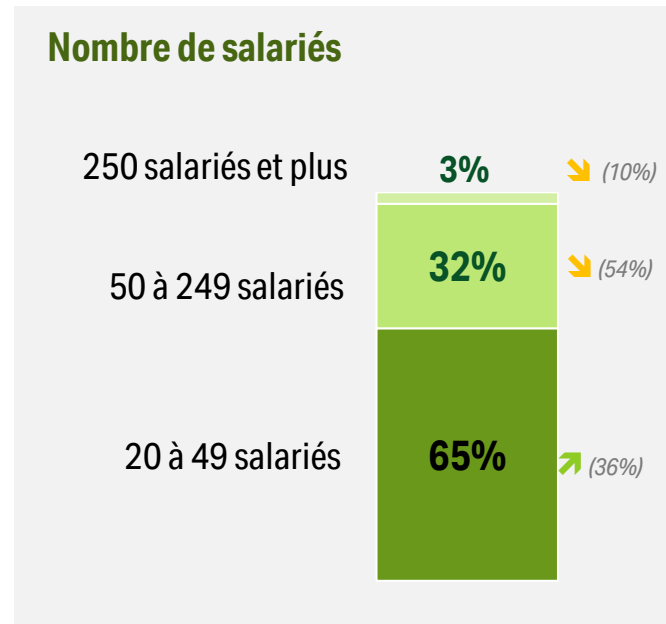
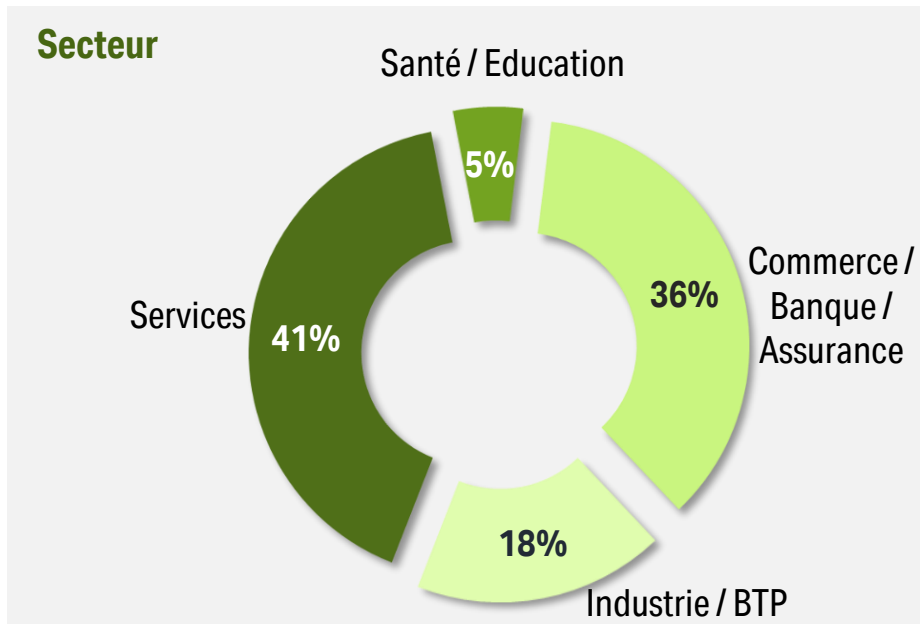


Zoom sur les 9%



9% : qui sont ces précurseurs ?

9% des PME sont équipées d'un dispositif d'actionnariat salarié (n=44)



↗ ↘ supérieur / inférieur par rapport à 2015

(xx%) Résultats en 2015



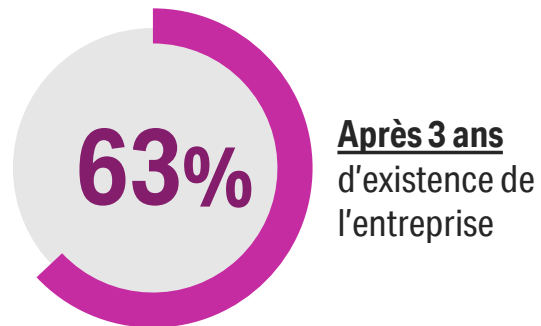
09/05/2022

Source : Eres - Panorama de l'Actionnariat Salarié 2022

L'actionnariat salarié, excellent outil pour accompagner la croissance.

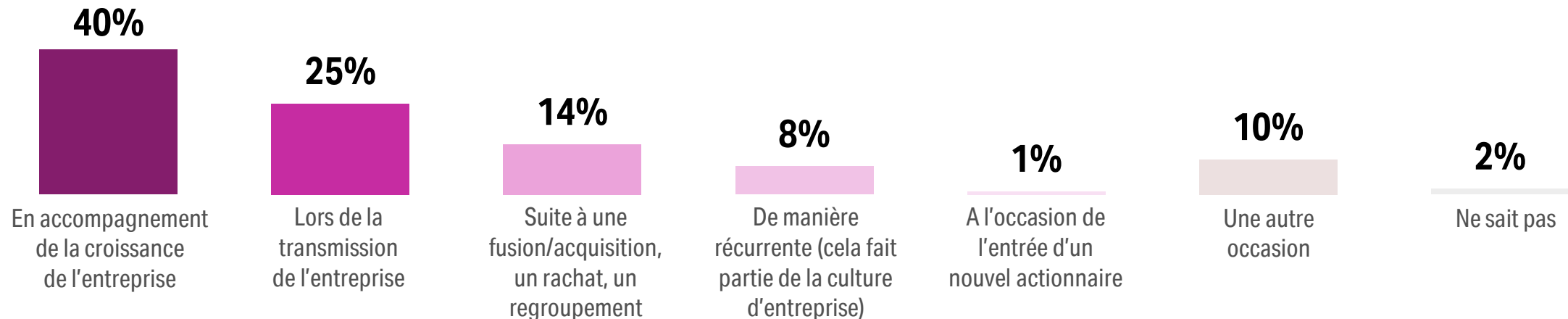
Q: Quand le dispositif d'actionnariat salarié a-t-il été mis en place dans votre entreprise ?

Base : équipées en actionnariat salarié (44)



Q: A quelle occasion le dispositif d'actionnariat salarié a-t-il été mis en place dans votre entreprise ?

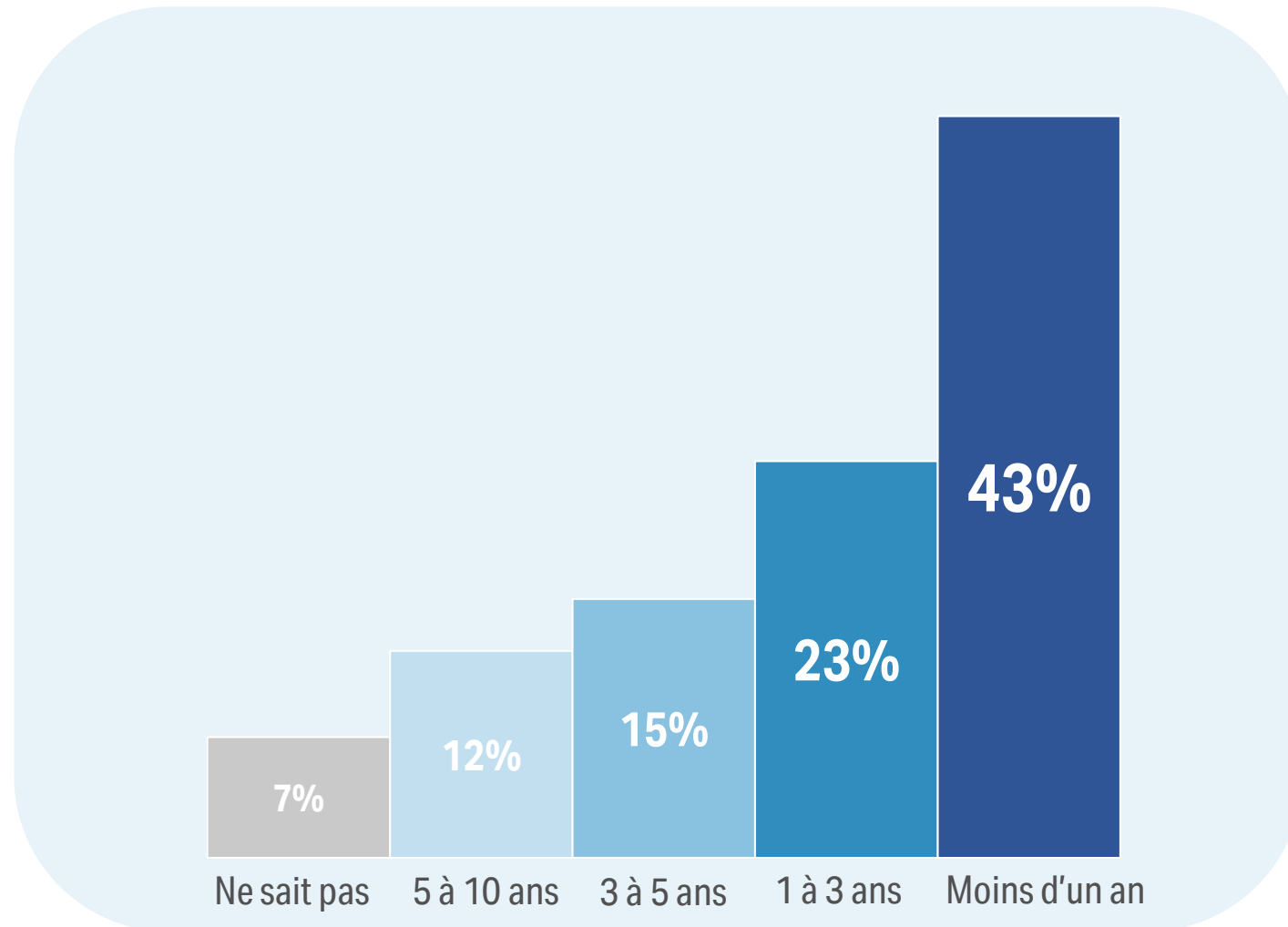
Base : équipées en actionnariat salarié (44)



L'actionnariat salarié résiste à la crise.

Q: A quand remonte le dernier plan d'actionnariat salarié de votre entreprise ?

Base : équipées en actionnariat salarié (44)



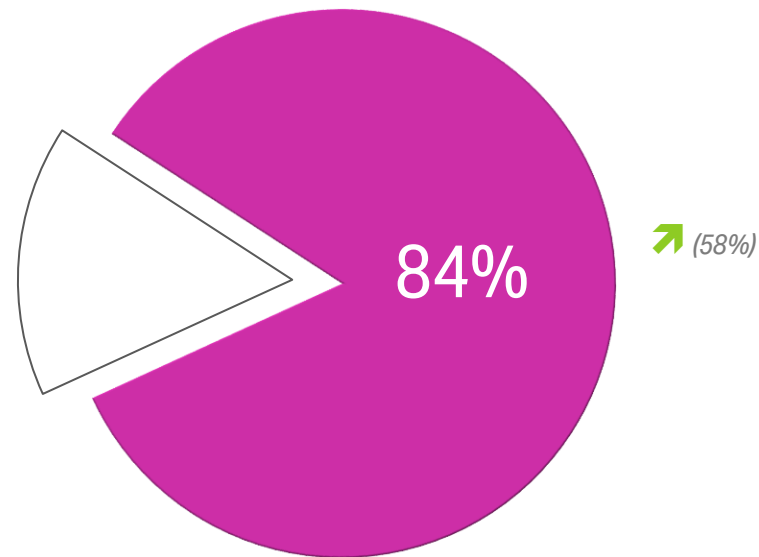
09/05/2022

Source : Eres - Panorama de l'Actionnariat Salarié 2022

L'accompagnement, clé du succès des plans d'actionnariat salarié.

Q: Lors du déploiement de votre dispositif d'actionnariat salarié, avez-vous fait appel à...?

Base : équipées en actionnariat salarié (44)



ont fait appel à un expert* pour le montage du dispositif

* Société de conseil ou un autre organisme, avocat, expert-comptable

↗ supérieur par rapport à 2015



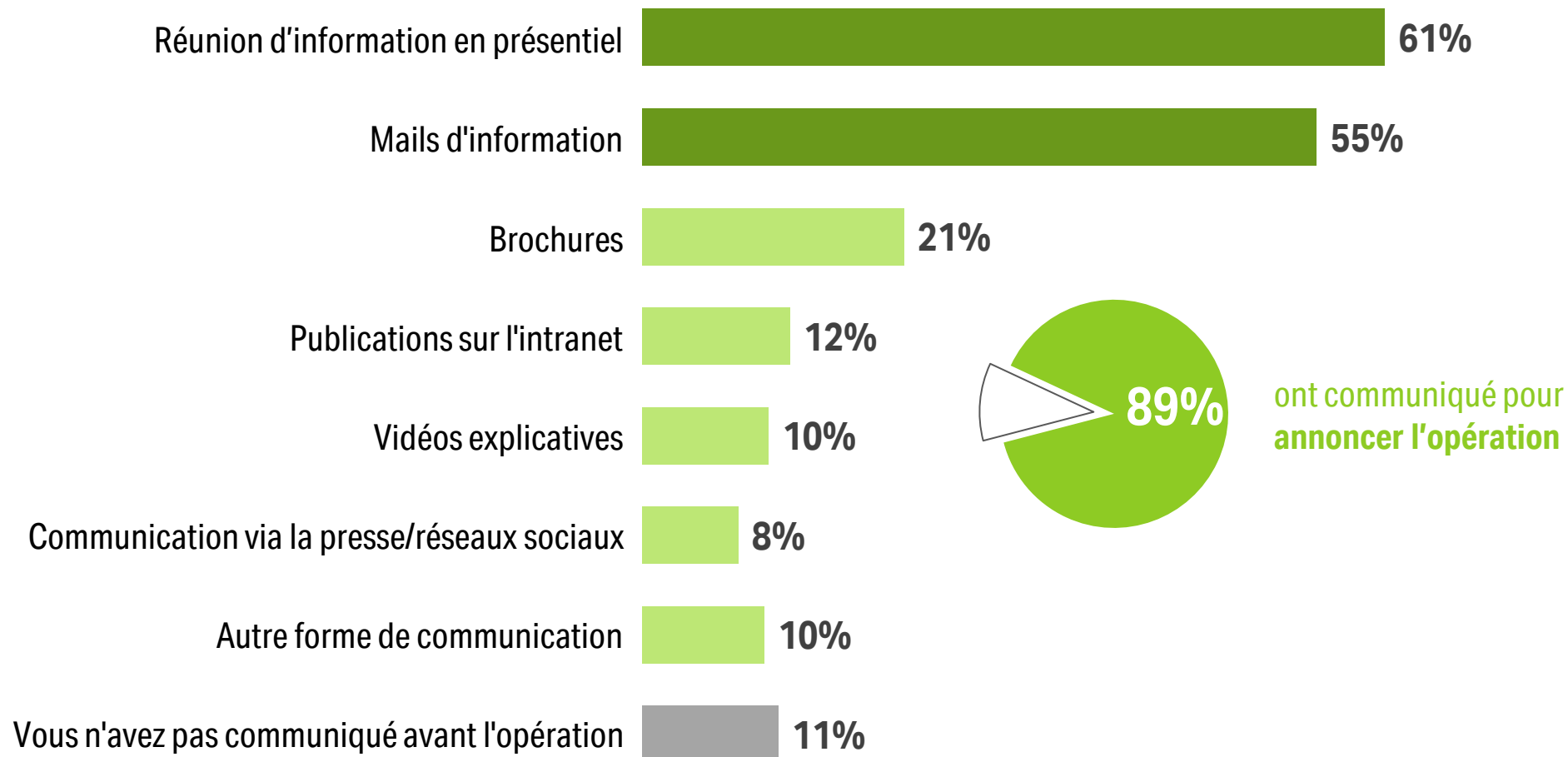
09/05/2022

Source : Eres - Panorama de l'Actionnariat Salarié 2022

La communication autour du projet, un enjeu majeur.

Q: A quels moyens de communication avez-vous eu recours pour annoncer le développement de l'opération d'actionnariat salarié ?

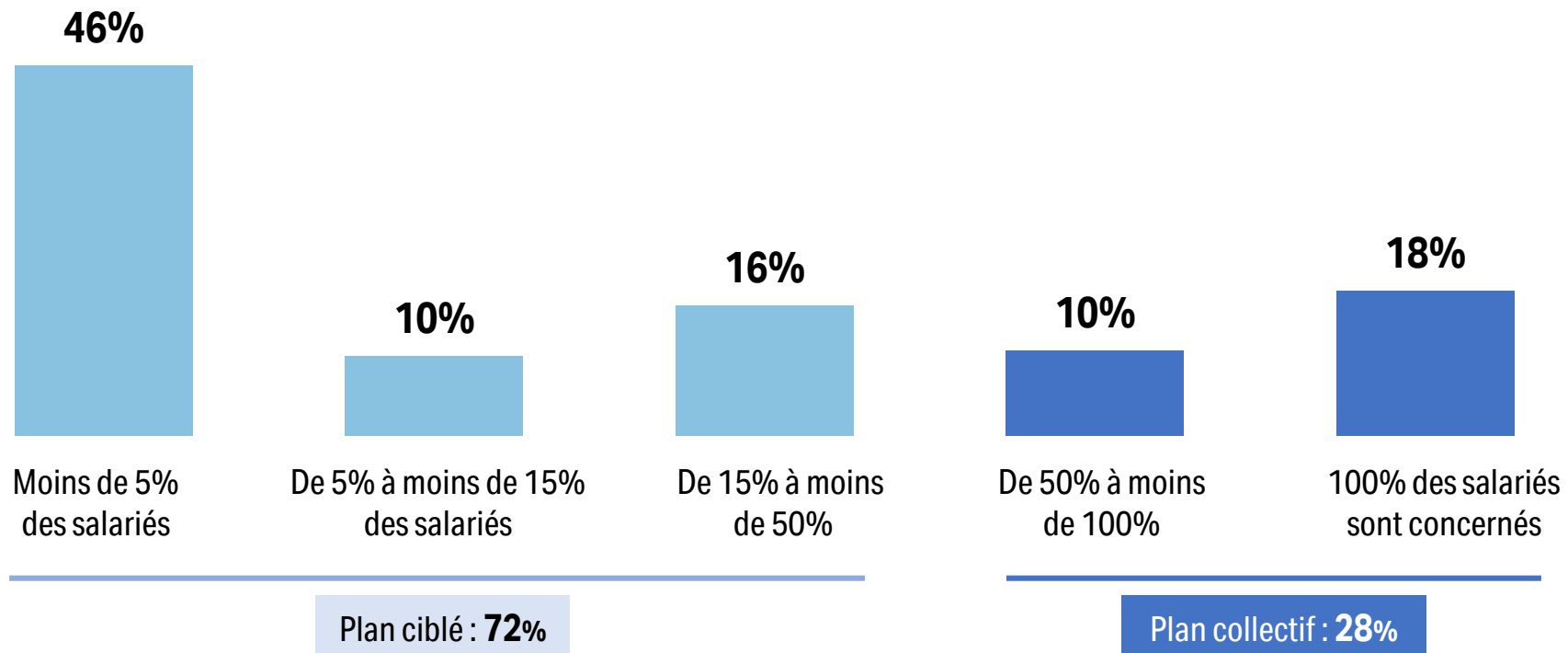
Base : équipées en actionnariat salarié (44)



Près d'un tiers des plans proposés sont collectifs.

Q: Dans votre plan d'actionnariat salarié, à quelle proportion de salariés en France a-t-on proposé le dispositif pour devenir actionnaires ?

Base : équipées en actionnariat salarié (44)

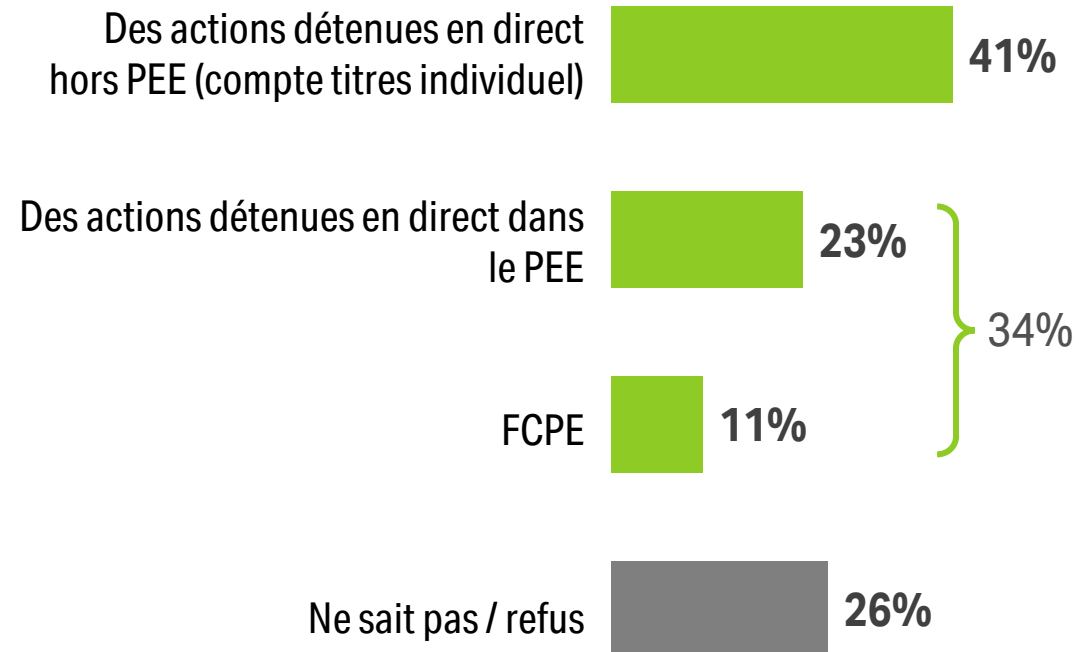


1 entreprise sur 3 profite des conditions avantageuses des plans d'épargne.

Q: Quel dispositif d'actionnariat salarié est utilisé ?

Base : équipées en actionnariat salarié (44)

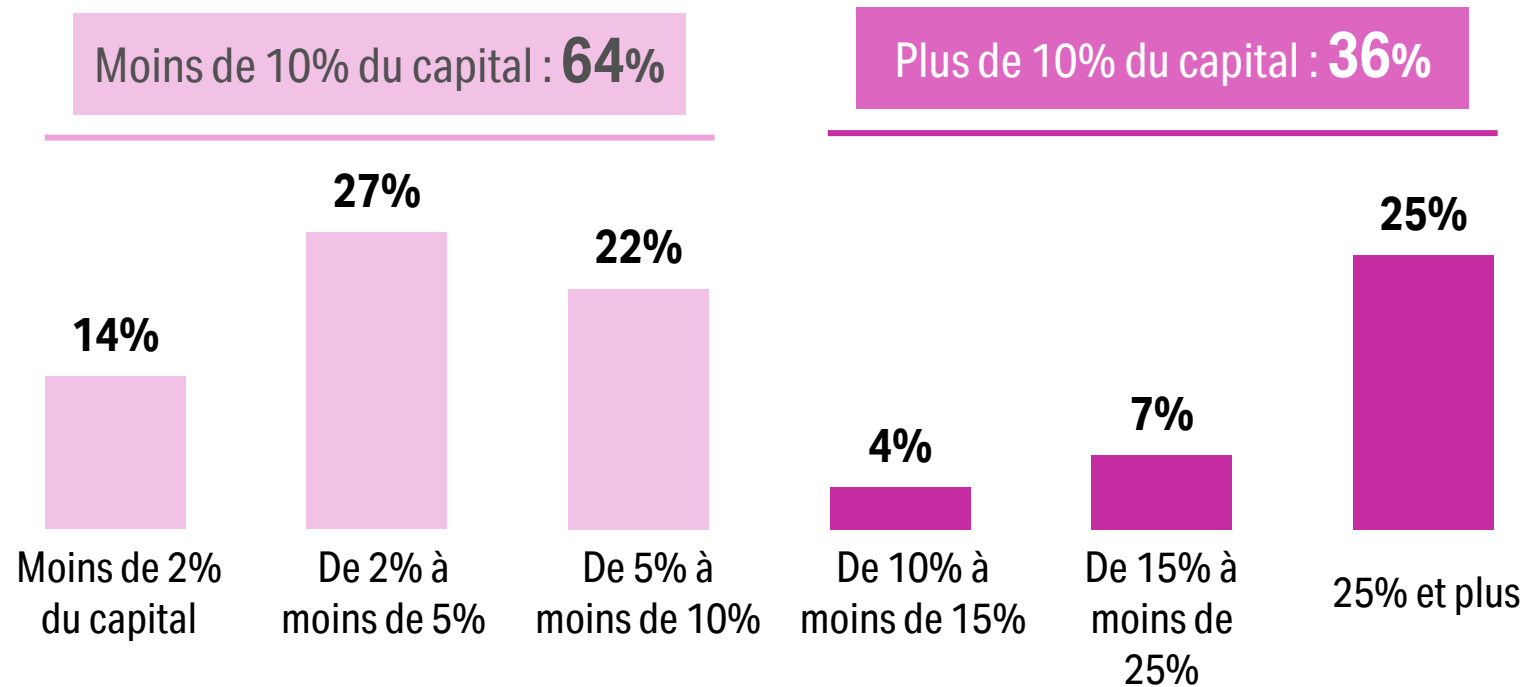
Actions achetées par les salariés



Dans plus d'un tiers des entreprises, la part du capital détenue par les salariés dépasse les 10%.

Q: Quelle proportion du capital de votre entreprise est détenue par les salariés ?

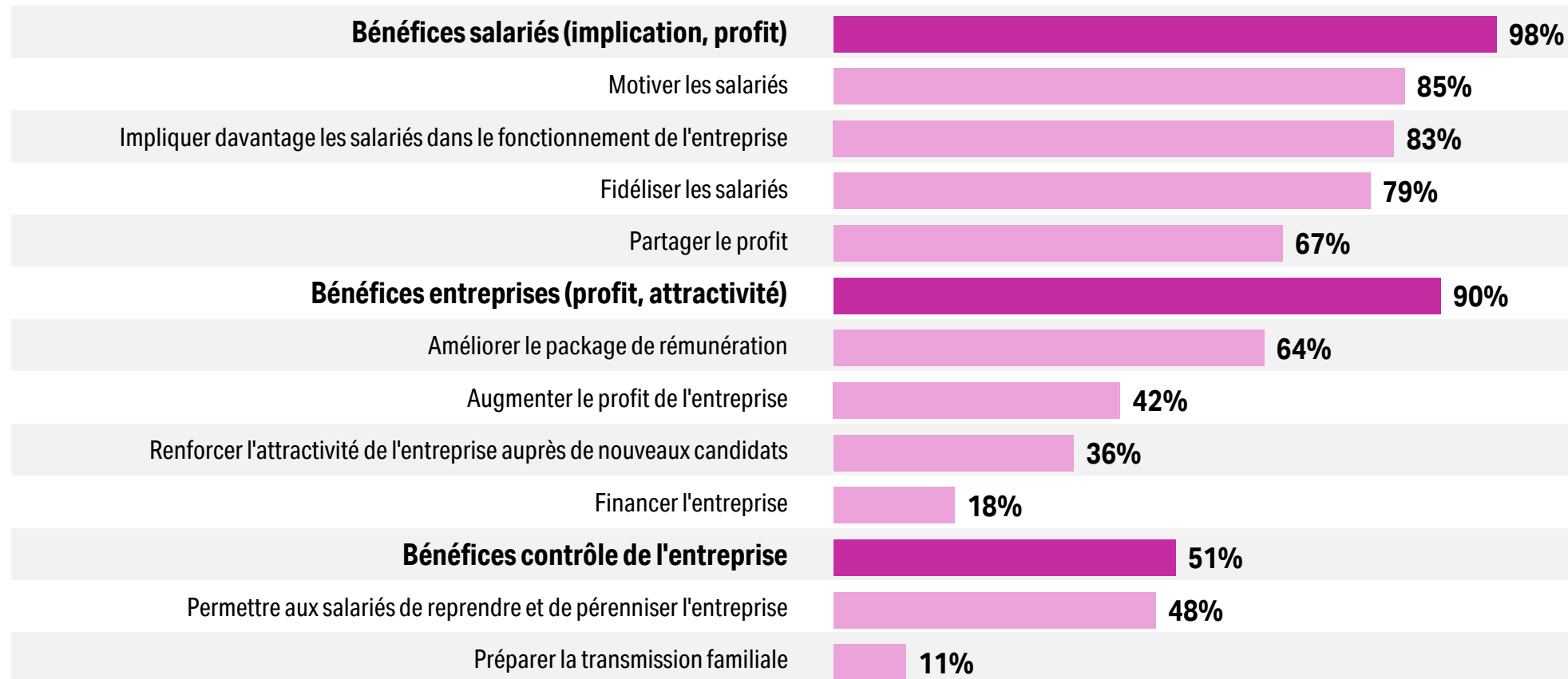
Base : équipées en actionnariat salarié (44)



L'actionnariat salarié pour motiver, impliquer, fidéliser les salariés.

Q: Quelles raisons ou motivations ont conduit votre entreprise à mettre en place son dispositif d'actionnariat salarié ?

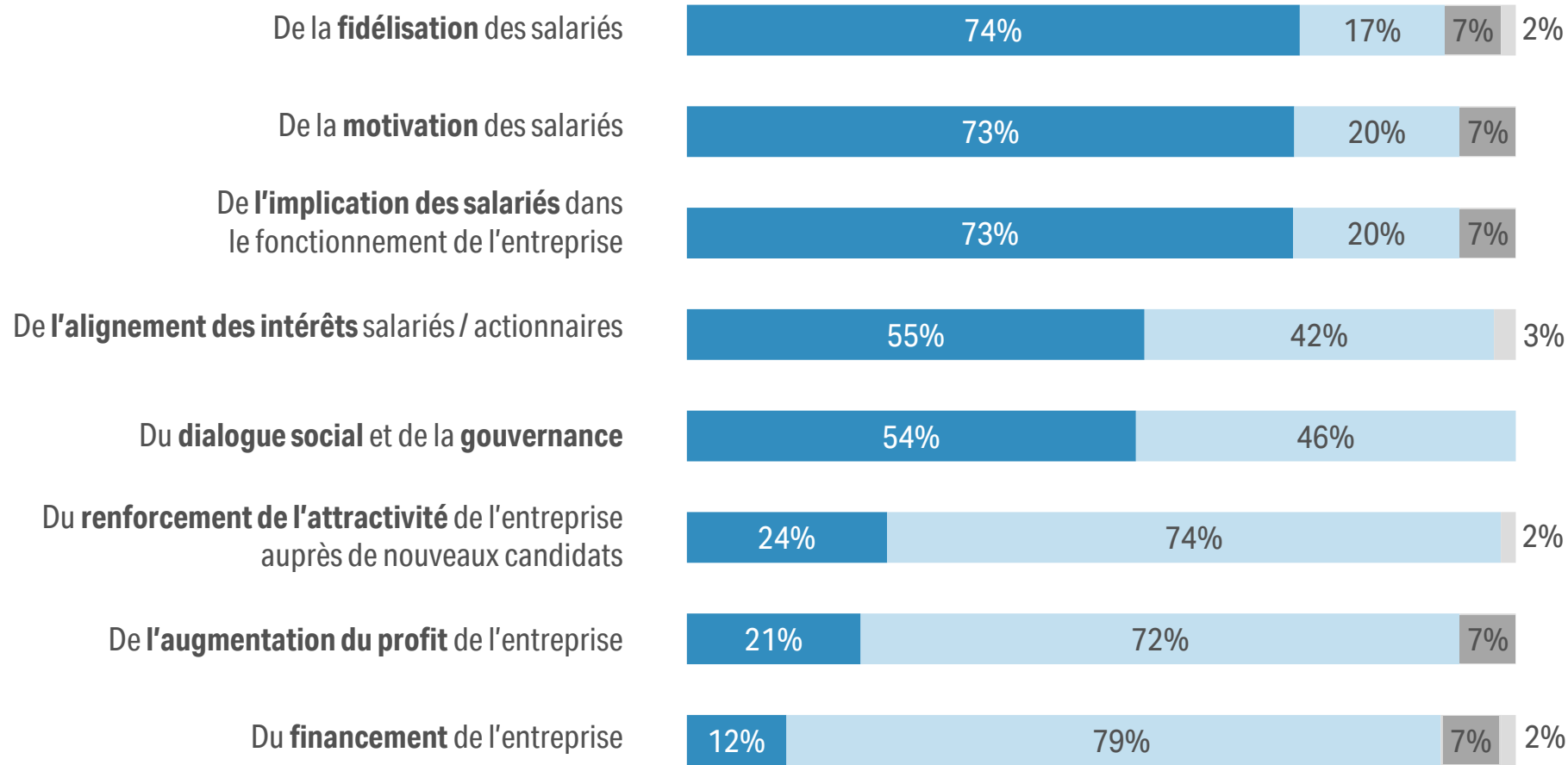
Base : équipées en actionnariat salarié (44)



Un triple objectif atteint pour 3 entreprises sur 4.

Q: Avez-vous constaté des effets générés par l'actionnariat salarié au niveau :

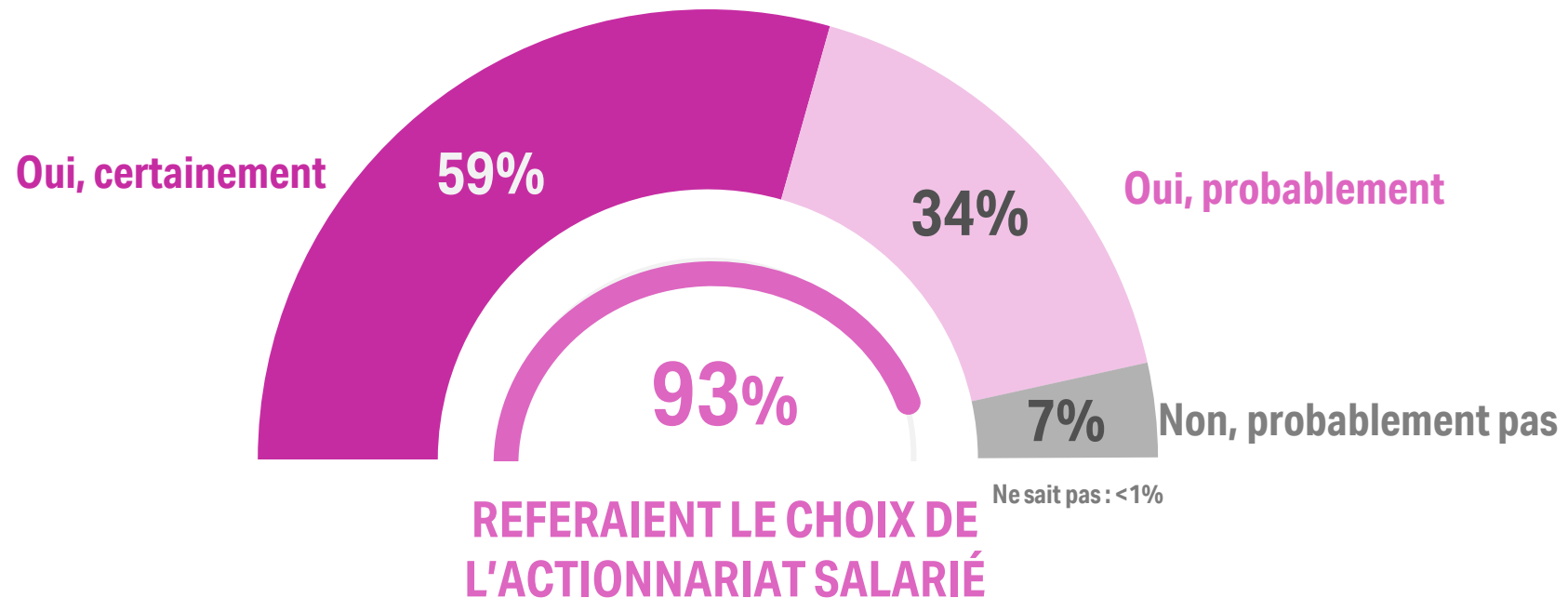
Base : équipées en actionnariat salarié (44)



Une expérience à renouveler pour 9 entreprises sur 10.

Q: Si vous aviez à nouveau le choix de proposer ou non de l'actionnariat salarié au sein de votre entreprise, le referiez-vous?

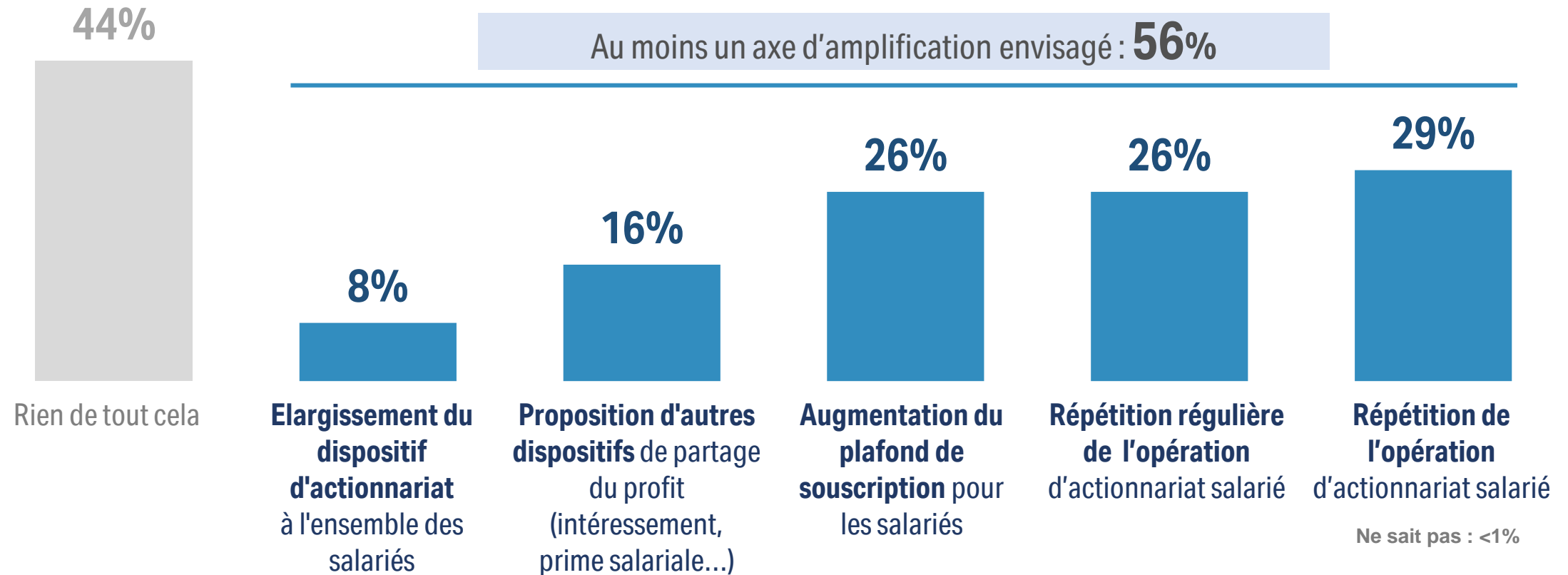
Base : équipées en actionnariat salarié (44)



Et plus de la moitié (56%) des entreprises envisage même d'amplifier le dispositif actuel.

Q: Votre entreprise envisage-t-elle à l'avenir d'amplifier son dispositif d'actionnariat salarié ?

Base : équipées en actionnariat salarié (44)



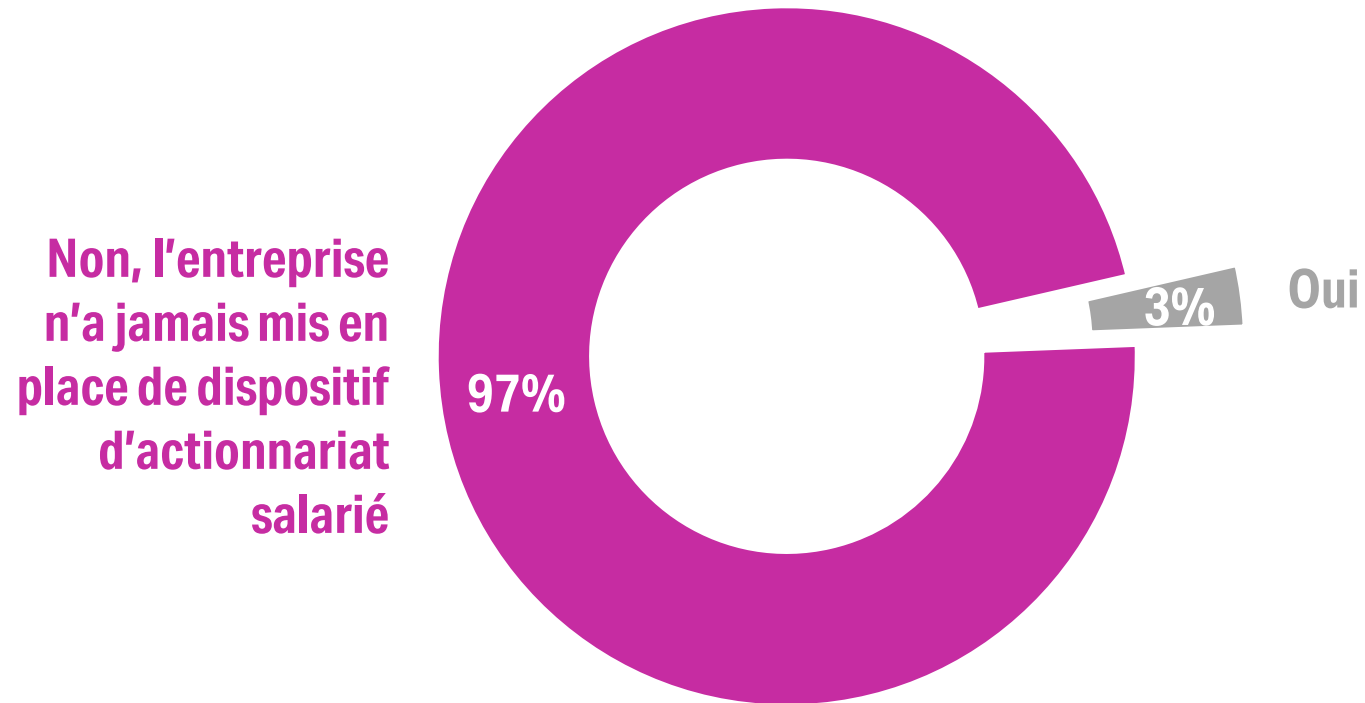
Et si on sautait le pas ?



Les angoisses de la première fois.

Q: Votre entreprise a-t-elle mis en place un dispositif d'actionnariat salarié par le passé ?

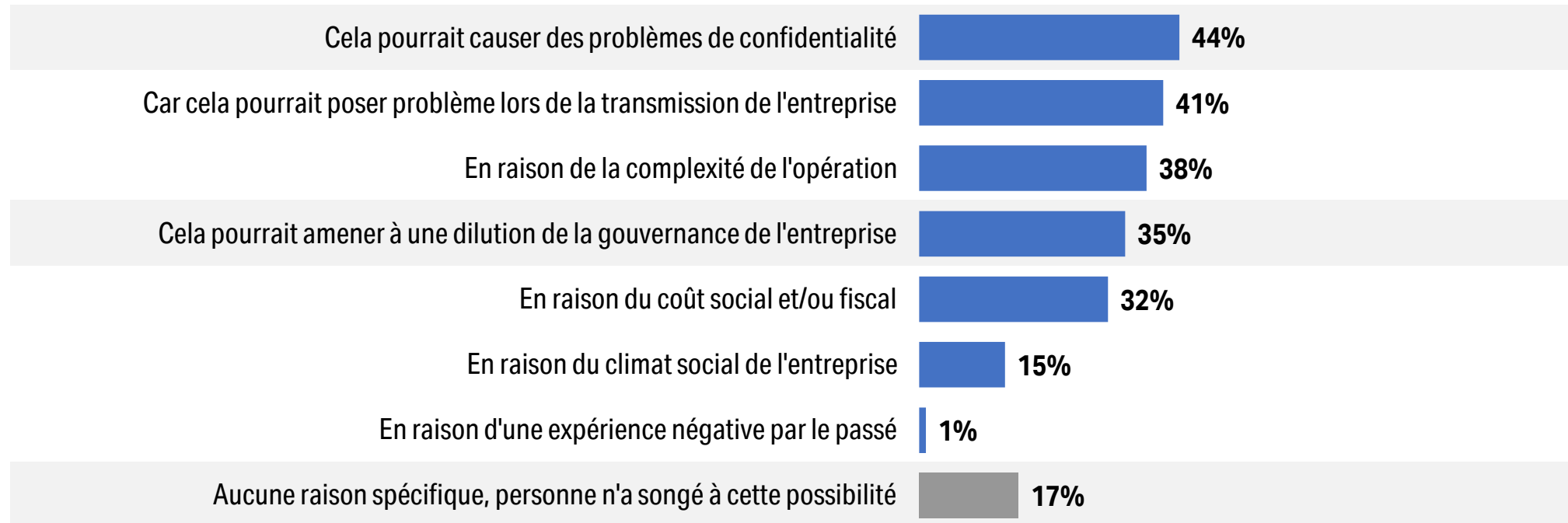
Base : non-équipées en actionnariat salarié (374)



Les freins à l'actionnariat salarié sont principalement associés à la confidentialité et la transmission.

Q: Parmi les raisons suivantes, quelles sont celles qui expliquent pourquoi votre entreprise ne propose pas ou plus d'actionnariat salarié ?

Base : non-équipées en actionnariat salarié (374)

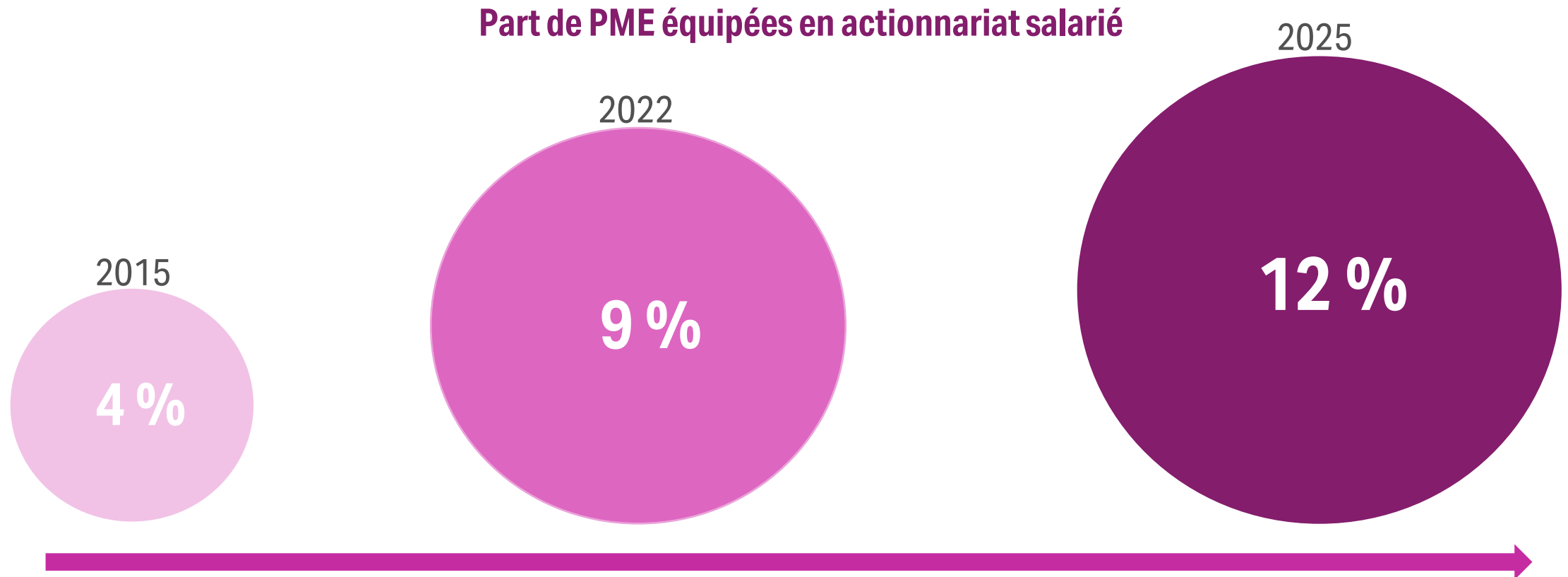


Trois fois plus de PME équipées en 10 ans.

Q: Votre entreprise a-t-elle l'intention de mettre en place un dispositif d'actionnariat salarié au cours des trois prochaines années ?

Base : non-équipées en actionnariat salarié (374)

4% de PME non-équipées envisagent la mise en place d'actionnariat salarié au sein de leur entreprise



09/05/2022

Projection X 3 en 10 ans

Source : Eres - Panorama de l'Actionnariat Salarié 2022

Synthèse



09/05/2022

Source : Eres - Panorama de l'Actionnariat Salarié 2022

31



Ce qu'il faut retenir.

L'actionnariat salarié a doublé depuis 2015 dans les PME pour atteindre 9% en 2021.

Un tiers des plans sont collectifs.

8 entreprises sur 10 ont une bonne image de l'actionnariat salarié.

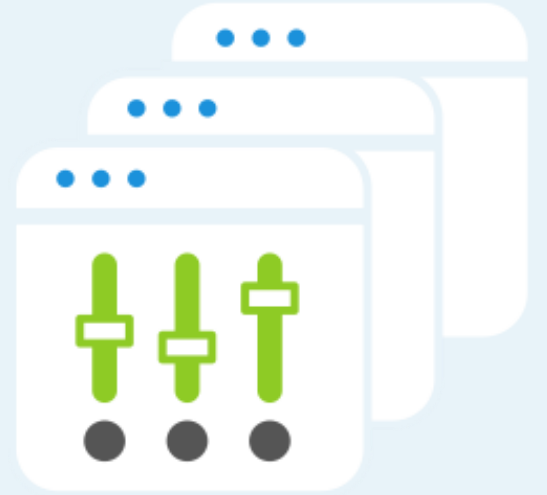
Un dispositif efficace

- pour **motiver, impliquer et fidéliser** les salariés.
- les dirigeants sont **extrêmement satisfaits** du dispositif.

Problèmes de confidentialité, de transmission de l'entreprise : **les freins exprimés par les dirigeants.**

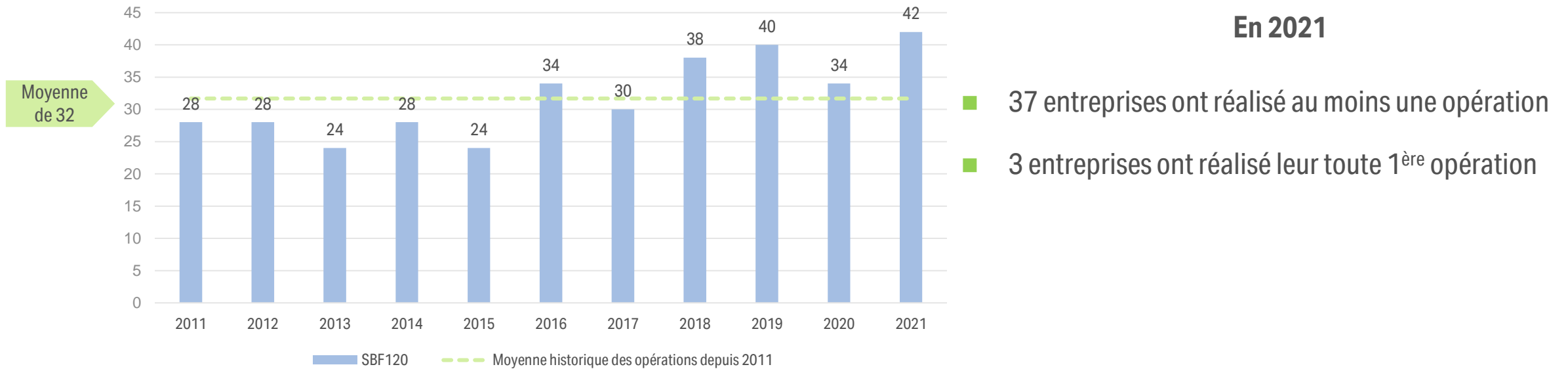
Entre 2015 et 2025, l'actionnariat salarié devrait tripler dans les PME, pour atteindre 12% d'équipement.

L'actionnariat salarié dans le SBF120 en 2021



Record historique pour l'actionnariat salarié malgré la crise du COVID-19.

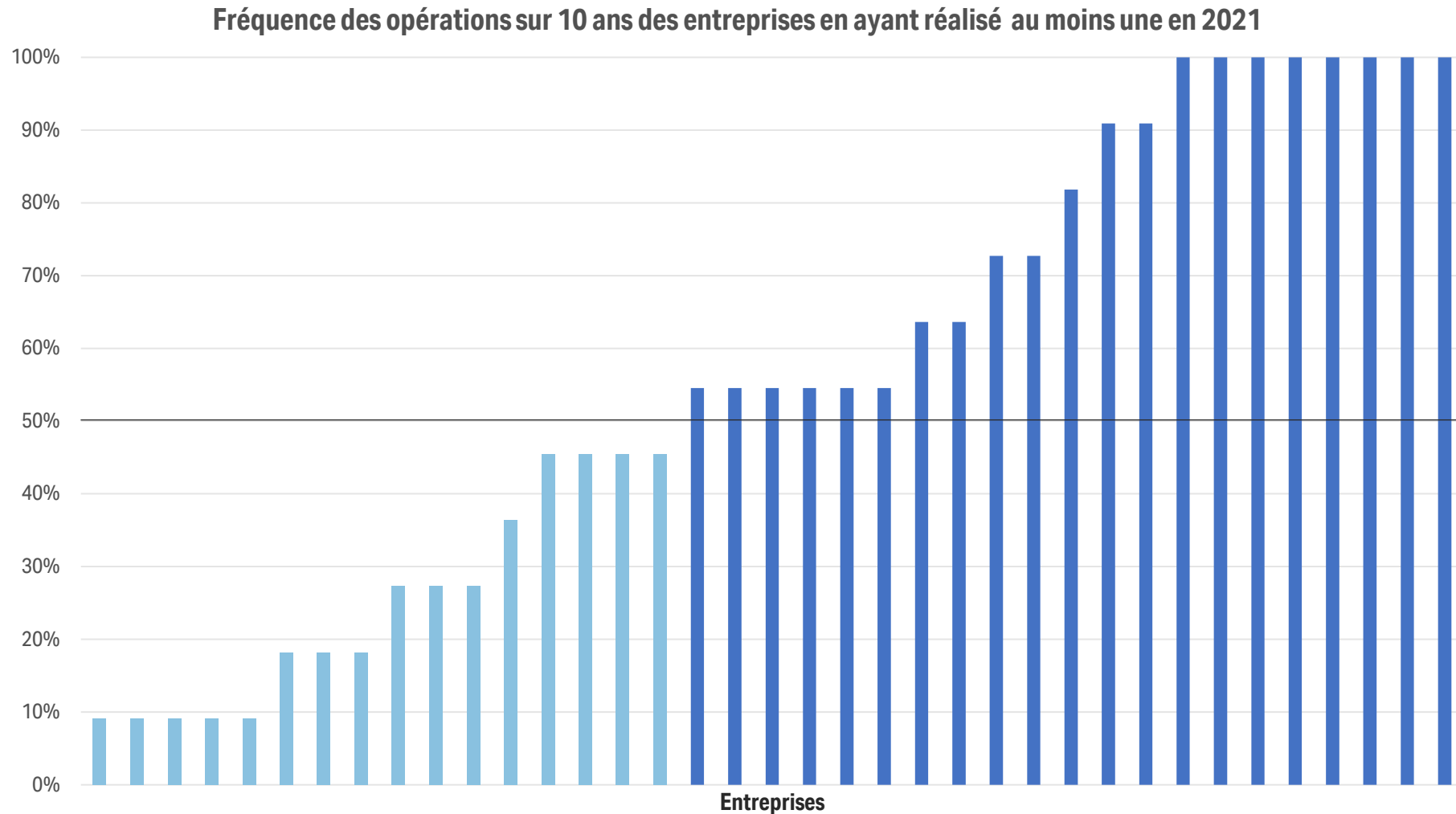
Nombre d'opérations d'actionnariat salarié collectives
SBF120



A RETENIR

67 entreprises du SBF 120 ont réalisé 341 opérations au cours des 10 dernières années.
En moyenne, les entreprises réalisent une opération tous les 2 ans.

Plus de la moitié des entreprises (57%) ayant réalisé une opération en 2021 en réalisent au moins tous les 2 ans.



Des opérations collectives de plus en plus avantageuses...

21,6%

taux de
décote moyen

(20% en 2020)

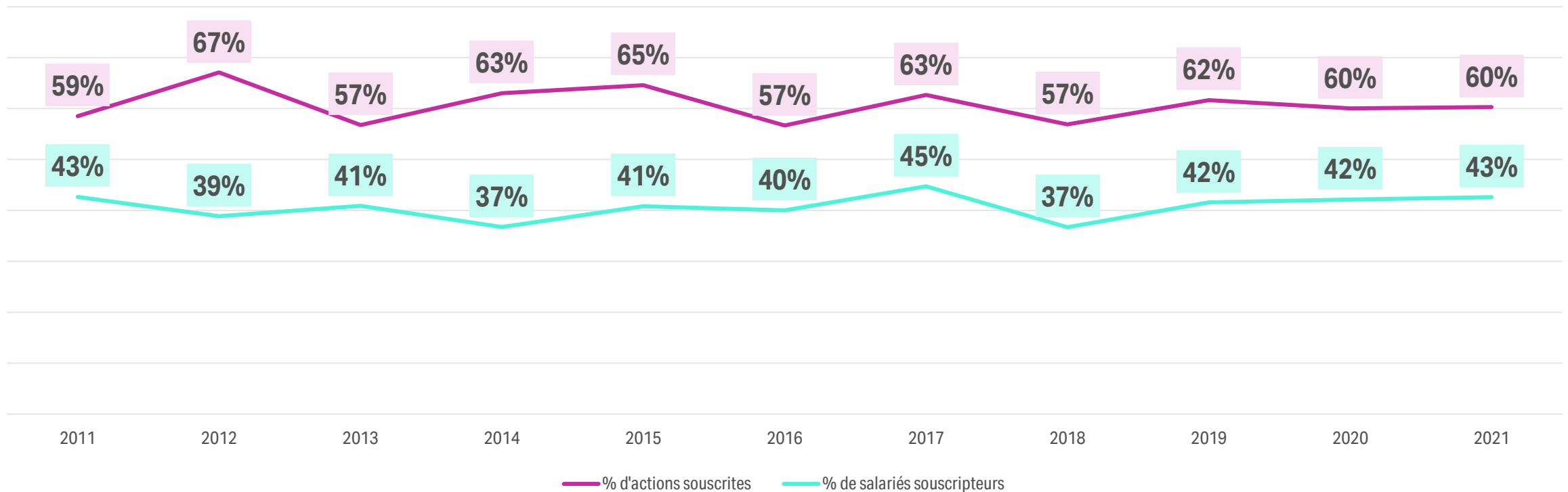
64%

des opérations
proposées avec de
l'abondement

(60% en 2020)

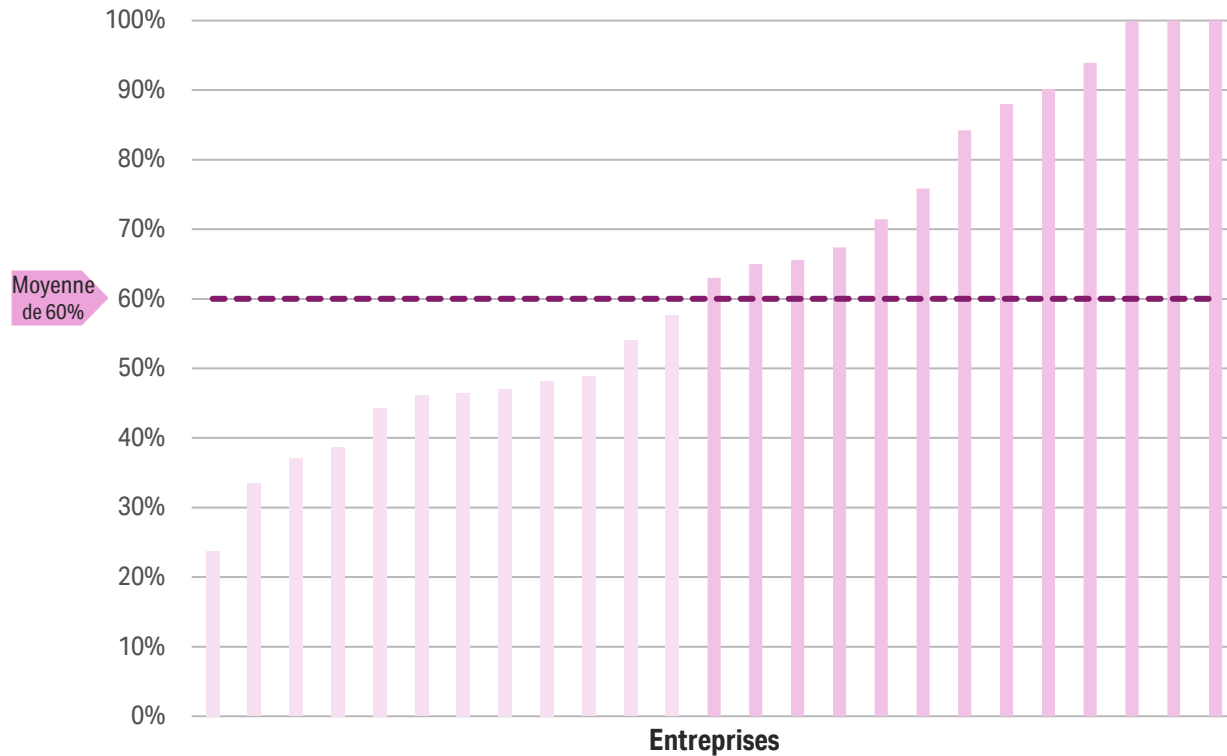
... qui suscitent l'adhésion des salariés.

Taux moyens pondérés de souscription – SBF120
% des actions souscrites parmi les actions proposées
% des participants parmi les bénéficiaires éligibles

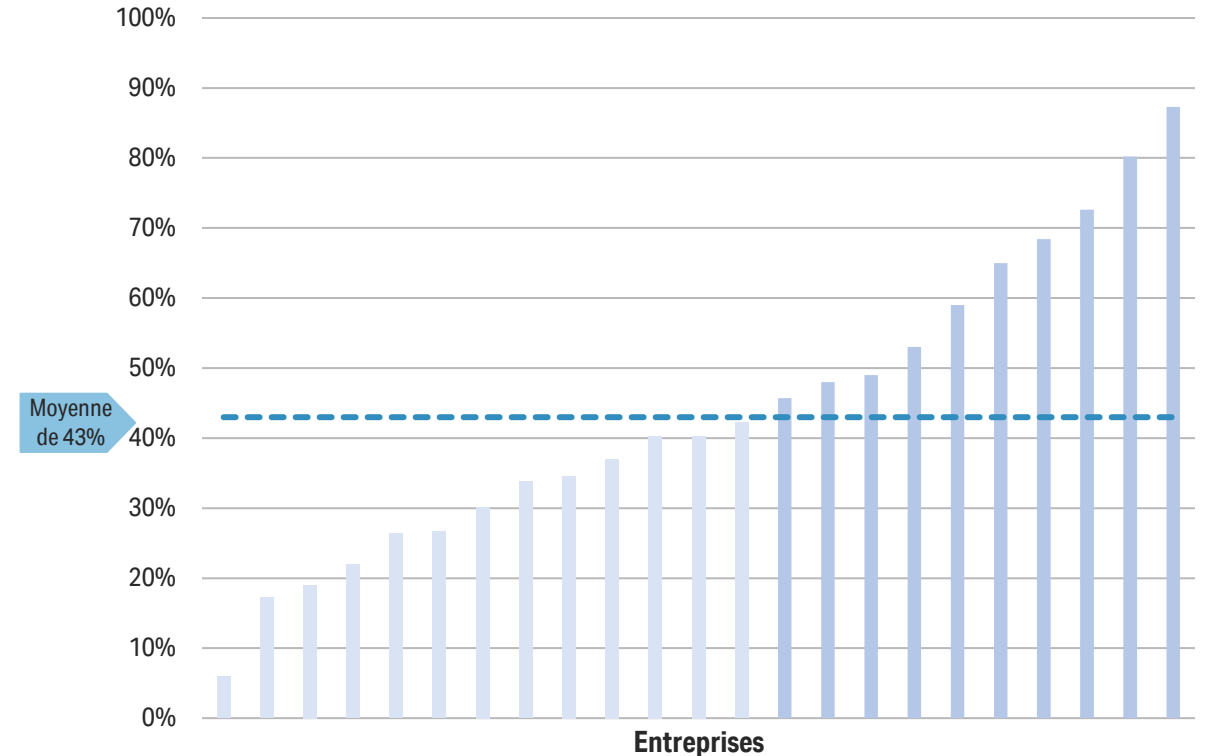


Des taux de souscription particulièrement élevés en 2021.

% d'actions souscrites aux plans lancés dans le SBF120 en 2021



% de salariés souscripteurs aux plans lancés dans le SBF120 en 2021



Des montants en hausse qui confirment l'attractivité des plans.

**3,7
Mds €**

Montant total
souscrit

(2,5Mds€ en 2020)

**102
millions €**

Montant moyen
de l'opération

(82 millions € en 2020)

5 600 €

Montant moyen
par salarié
souscripteur¹

(4 540€ en 2020)

En résumé : succès de l'actionnariat salarié dans le SBF 120 en 2021.

Un nombre de plans d'actionnariat salariés collectifs historiquement élevé

Un total de 42 opérations ont été menées par 37 entreprises.

Des conditions avantageuses de souscription pour les salariés

Près de 65% des opérations sont abondées, et le taux de décote moyen est en hausse, atteignant 21,6%.

Une forte augmentation du montant total souscrit

- Le montant total souscrit a augmenté de 50% sur l'année.
- 60% des actions proposées ont été souscrites.
- 43% des salariés éligibles ont adhéré aux plans.



Pour aller plus loin

Comment aller encore plus loin pour développer l'actionnariat salarié ?

Supprimer le forfait social sur l'abondement

- dans le PEE destiné à l'achat d'actions de l'entreprise
- unilatéral (2% du PASS) destiné à l'achat de titres de l'entreprise

Faire de l'actionnariat salarié un des critères centraux d'appréciation de l'analyse ISR

- Intégration par le label ISR de ce point de donnée lors de l'attribution du label.

S'appuyer sur la gouvernance du FCPE pour toutes les opérations d'actionnariat salarié

- Calquer les modalités de gouvernance de l'actionnariat salarié non-coté direct (quand la taille critique pour financer un FCPE n'est pas atteinte) sur le modèle des conseils de surveillance des FCPE

ENSEMBLE FAISONS GRANDIR LE PARTAGE DU PROFIT

Merci !



Annexes



09/05/2022

Source : Eres – Panorama de l'Actionariat salarié 2022

44



Méthodologie SBF120.

- Notre étude est basée sur des **données publiques** (documents de référence, documents d'enregistrement universel, communiqués de presse) et des informations issues de la FEAS (Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié).
- Certaines entreprises ne publient aucune information sur les opérations d'actionnariat salarié et ne sont donc pas présentes dans l'étude.
- L'étude analyse l'actionnariat salarié des entreprises du SBF120 de 2006 à 2021. L'historique est mis à jour rétroactivement en fonction de l'évolution de l'indice SBF120 à la date du 31/12/2021.
- L'analyse ne porte que sur les opérations d'actionnariat salarié « collectives » (proposées à l'ensemble des salariés, au moins en France) et pas sur les opérations ciblées.
- Elle ne prend pas en compte les entreprises qui proposent des fonds d'actionnariat ouverts à la souscription en permanence mais seulement les opérations ponctuelles de souscription réservées aux salariés.
- L'édition 2022 analyse les augmentations de capital ou cessions d'actions réservées aux salariés.

Toute publication partielle ou totale des résultats doit utiliser la mention complète suivante :
« Eres – Panorama de l'Actionnariat salarié 2022 »

L'actionnariat salarié : un dispositif pertinent pour les entreprises dans une grande variété de situations.

Entreprises sous LBO :

Possibilité d'aligner les intérêts des salariés avec les intérêts des investisseurs en capital

Entreprises familiales :

Possibilité de renforcer le sentiment d'appartenance des salariés et de les fidéliser en les associant au capital

Entreprises en retournement :

Avec des dispositifs de type actions gratuites ou désormais d'abondement unilatéral dans le PEE, possibilité d'intéresser tout le monde au retournement d'une entreprise en difficulté avec un risque nul ou maîtrisé

Start-ups :

Utilisation du BSPCE pour fidéliser les collaborateurs en les associant à la croissance de l'entreprise



MENTIONS LEGALES

Eres, siège social au 115 rue Réaumur, 75002 Paris, Société par Actions Simplifiée, 484 868 948 RCS Paris, ORIAS N°0702 3020, courtier en assurances RC Professionnelle et Garantie Financière conforme aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances.

Eres gestion, filiale à 100% de Eres, est une société de gestion de portefeuille, agrément AMF n°GP07000005, Société par Actions Simplifiée, RCS PARIS 493 504 757.

Eres assurances, filiale à 100% de Eres, est une société d'assurances, Société par Actions Simplifiée, RCS PARIS 809 096 233, ORIAS N° 1500 2233, courtier en assurances RC Professionnelle et Garantie Financière conforme aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances.

Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société.

Il est précisé expressément que la société n'est pas conseil juridique, et que le destinataire fera son affaire de la relecture de toute documentation par tout conseil juridique de son choix et de l'éventuel dépôt ou enregistrement auprès des administrations compétentes. Ce document est un outil de présentation simplifié et ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les références à des valeurs mobilières spécifiques et à leurs émetteurs sont dans un but unique d'illustration, et ne doivent pas être interprétées comme des recommandations d'achat ou de vente de ces valeurs. La référence à un classement/prix/performance ne préjuge pas de l'évolution future de ces OPC ou de la société de gestion. La société n'est pas responsable des préjudices ou des pertes découlant de l'utilisation desdites informations.

La société est tenue par une obligation de confidentialité absolue vis-à-vis de tiers sur l'ensemble des informations portées à sa connaissance en cours de mission et sans limitation de durée. Eres s'engage à respecter la réglementation sur la protection des données. Notre politique de protection des données est accessible sur notre site internet : https://www.eres-group.com/pdf/Politique_protection_des_donnees_personnelles.pdf

Les risques, les frais courants et les autres frais d'un fonds sont décrits dans le KIID/DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Le prospectus, KIID/DICI, et les rapports annuels du fonds sont disponibles sur le site www.eres-gestion.com et sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Le KIID/DICI doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription.

Sources : Eres, Eres gestion ou Morningstar Rating : Tous droits réservés.



eres.

eres-group.com

115 rue Réaumur, 75002 Paris



[@eres_group](https://twitter.com/eres_group)



[eres-group](https://www.linkedin.com/company/eres-group)



[EresPartageDuProfitEtRetraite](https://www.youtube.com/channel/UC...)

ENSEMBLE FAISONS GRANDIR LE PARTAGE DU PROFIT



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 mai 2022,

L'actionnariat salarié a doublé dans les PME entre 2015 et 2021.

Selon les résultats de la 2^{nde} édition du « Panorama dans l'actionnariat salarié dans les PME » Eres - OpinionWay.

10% du capital des entreprises détenu par leurs salariés en 2030 ! Les PME sont-elles en phase avec l'objectif annoncé par le gouvernement ? Cette enquête, menée auprès de 418 entreprises non cotées du secteur privé, révèle un engouement croissant pour le dispositif qui devrait encore s'intensifier dans les 3 prochaines années. Dans le même temps, le SBF120 enregistre en 2021 un record historique d'opérations collectives.

L'actionnariat salarié décolle dans les PME**1. L'actionnariat salarié a doublé entre 2015 et 2021, passant de 4% à 9% d'équipement.**

Plus de 8 PME sur 10 considèrent qu'associer des salariés au capital de l'entreprise est une bonne chose.

« Les bénéfices de l'actionnariat salarié sont perçus très positivement par les entreprises et cela se traduit dans les faits, indépendamment de la taille de l'entreprise ou de son chiffre d'affaires. Mais seulement une entreprise sur trois connaît précisément les mesures de loi Pacte en sa faveur : forfait social à 10%, abondement unilatéral de l'entreprise de 2% sans condition de versement, ... Un effort de pédagogie reste à déployer pour accélérer l'adoption de ce dispositif vertueux. », analyse **Marie-Noëlle Auclair**, Directrice du Cube : Expertise & Solutions, chez Eres.

2. L'actionnariat salarié fait ses preuves dans les PME équipées.

L'actionnariat salarié est un **excellent outil pour accompagner la croissance : dans 6 cas sur 10, le dispositif a été mis en place après 3 ans d'existence de l'entreprise.**

Et **3/4** d'entre elles soulignent son **efficacité pour motiver, impliquer et fidéliser les salariés**. D'ailleurs, **près d'un tiers des plans sont collectifs** : 28% des opérations ont été proposées à plus de 50% des salariés.

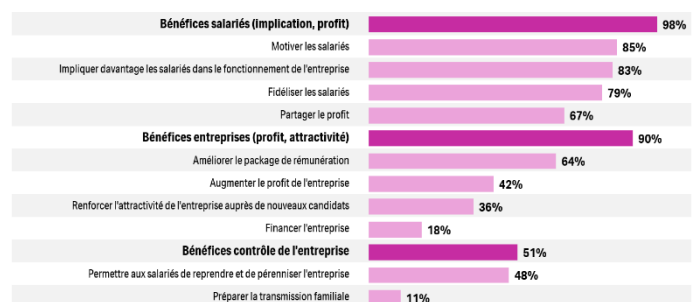
Au chapitre des freins exprimés par les PME, les enjeux de confidentialité (44%) et de transmission de l'entreprise (41%) arrivent en tête. Mais pour tous, **l'accompagnement est la clé du succès** : 84% des entreprises équipées ont fait appel à un expert pour le montage du dispositif.

Les entreprises qui ont tenté l'expérience sont les meilleures ambassadrices : **plus de la moitié (56%)** envisagent d'**amplifier le dispositif et plus de 9 sur 10 (93%)** sont prêtes à refaire le choix de l'actionnariat salarié.

L'actionnariat salarié pour motiver, impliquer, fidéliser les salariés.

Q: Quelles raisons ou motivations ont conduit votre entreprise à mettre en place son dispositif d'actionnariat salarié ?

Base : équipés en actionnariat salarié (146)



10/05/2022

Source : Eres - Panorama de l'Actionnariat Salarié 2022

3. L'actionnariat salarié devrait encore progresser très rapidement dans les années qui viennent.

4% des PME non-équipées envisagent la **mise en place d'un dispositif d'actionnariat salarié** d'ici 3 ans.

« Seules 4% des PME étaient équipées de dispositifs d'actionnariat salarié en 2015 mais selon les intentions exprimées par les entreprises ce taux devrait passer à 12% en 2025. », commente **Mirela Stoeva**, Directrice des études au sein du Cube, Eres. « Le succès de l'expérience incite même les PME à élargir le dispositif à l'ensemble des salariés pour celles qui ne l'ont pas encore fait, à augmenter le plafond de souscription ou à répéter l'opération. Ce qui nous laisse augurer un triplement de l'actionnariat salarié dans les PME en 10 ans ! », poursuit Mirela Stoeva.

L'actionnariat salarié poursuit sa progression en 2021 dans le SBF120

1. Un record historique pour les plans d'actionnariat salariés collectifs (augmentations de capital réservées, cessions d'actions)

En 2021, **42 opérations** collectives ont été menées par **37 entreprises**, (contre 40 en 2019, dernier record avant la crise de 2020) et 3 entreprises ont réalisé leur toute première opération.

« L'actionnariat salarié s'impose comme un pilier de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et entre désormais dans les critères d'analyses ESG. Cette nouvelle donne incite les entreprises à proposer plus d'opérations d'actionnariat salarié, pour partager les fruits de la croissance. », souligne **Mirela Stoeva**.

2. Des conditions avantageuses de souscription pour les salariés, une adhésion forte

Près de 65% des opérations collectives réalisées en 2021 ont été abondées, et le taux de décote moyen est passé de 20% en 2020 à 21,6% en 2021.

« Les premiers effets de la loi Pacte commencent à être visibles avec une hausse du taux de décote pratiqué. 13 entreprises sur les 37 ayant réalisé une opération en 2021 ont même proposé un taux de décote de 30%, le nouveau plafond instauré en 2019. », poursuit **Marie-Noëlle Auclair**.

3. Des montants souscrits en hausse qui confirment l'attractivité des plans

Le **montant total souscrit a augmenté de 50%** sur l'année, passant de 2,5 milliards d'euros en 2020 à 3,7 milliards d'euros en 2021, un record historique.

Le **montant moyen par salarié souscripteur**, lui, a augmenté de plus de 1 000 € de 2020 à 2021, passant de 4 540 à 5 600 €.

« La baisse du forfait social sur l'abondement destiné à acheter des actions de l'entreprise a largement profité aux salariés et permis aux entreprises de renforcer l'attractivité des plans d'actionnariat salarié proposés. En 2021, les entreprises du SBF120 ont proposé des enveloppes d'actions plus larges à moindre coût, assorties de conditions de souscription plus avantageuses pour leurs employés. Attention toutefois car ces allègements de charges devraient prendre fin en 2022. », précise **Marie-Noëlle Auclair**.

Objectif de l'étude dans les PME : dresser un panorama de l'actionariat salarié dans les PME et suivre l'évolution des tendances à partir d'une enquête inédite. 6 ans après la première – et unique – étude quantitative sur le sujet, cette enquête a été menée de septembre 2021 à février 2022 sur un échantillon représentatif de 418 entreprises non cotées, du secteur privé, de 20 salariés et plus.

Méthodologie de l'étude dans les PME

- Étude réalisée auprès d'un échantillon de 418 entreprises de 20 salariés et plus (DAF/DRH/DG au sein de PME du secteur privé non cotées en bourse).
- L'échantillon est pondéré pour être représentatif de l'univers des entreprises françaises de 20 salariés et plus, à l'exception du secteur public.
- Mode d'interrogation : L'échantillon a été interrogé par téléphone sur système CATI.
- Dates de terrain : Interviews réalisées entre le 14/09/2021 et le 21/02/2022.

Méthodologie de l'étude dans le SBF120

- Notre étude est basée sur des données publiques (documents de référence, documents d'enregistrement universel, communiqués de presse) et des informations issues de la FEAS (Fédération Européenne de l'Actionariat Salarié).
- Certaines entreprises ne publient aucune information sur les opérations d'actionariat salarié et ne sont donc pas présentes dans l'étude.
- L'étude analyse l'actionariat salarié des entreprises du SBF120 de 2006 à 2021. L'historique est mis à jour rétroactivement en fonction de l'évolution de l'indice SBF120 à la date du 31/12/2021.
- L'analyse ne porte que sur les opérations d'actionariat salarié « collectives » (proposées à l'ensemble des salariés, au moins en France) et pas sur les opérations ciblées.
- L'édition 2022 analyse les augmentations de capital ou cessions d'actions réservées aux salariés.

Toute publication partielle ou totale des résultats doit utiliser la mention complète suivante :
« Eres – Panorama de l'Actionariat salarié 2022 »

A PROPOS...

Eres s'est imposé comme le leader de la distribution de solutions d'épargne longue, dans l'entreprise (PEE, PEI, PER d'entreprise) ou à titre individuel (PER individuel) via les réseaux de conseillers indépendants, les courtiers en assurance et les experts-comptables. Depuis sa création, plus de 6 000 cabinets sont devenus partenaires.

A travers Le Cube, Eres diffuse son expertise, conçoit des solutions innovantes et mobilise sa recherche au service du partage du profit.

Eres gère 5,1 milliards d'euros d'encours et compte 26 000 entreprises clientes et plus de 250 000 bénéficiaires dans de très petites entreprises mais aussi des grands groupes cotés.

Contacts presse :

Christine Singer (8:55)
christine.singer@huit55.com / 06 03 91 06 13

Marie-Noëlle Auclair (Eres)
marie-noelle.auclair@eres-group.com



www.eres-group.com
Suivez-nous sur Twitter ! [@eres_group](https://twitter.com/eres_group)